

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur

Pointe de Berre



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

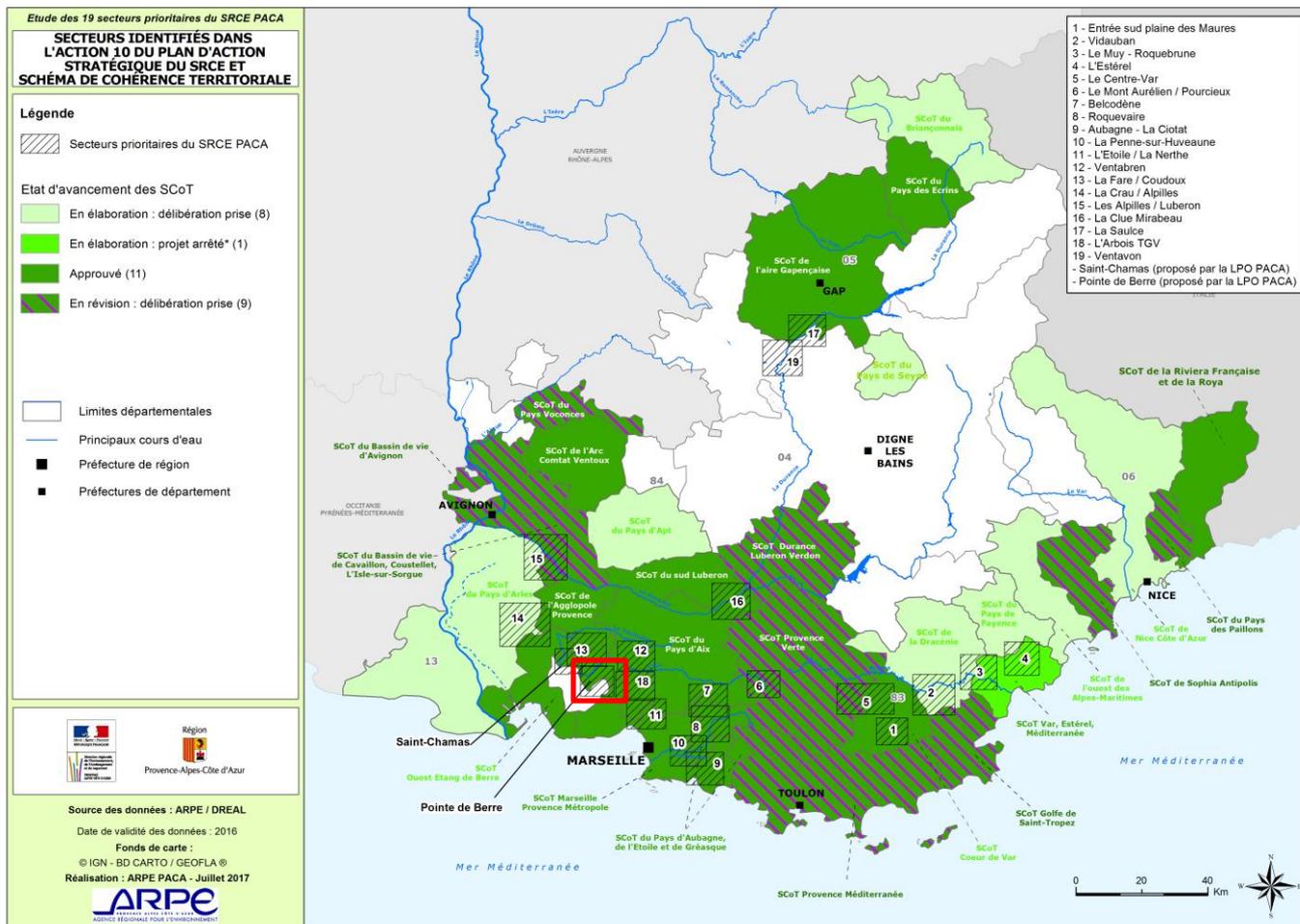
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques, services de l'Etat...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

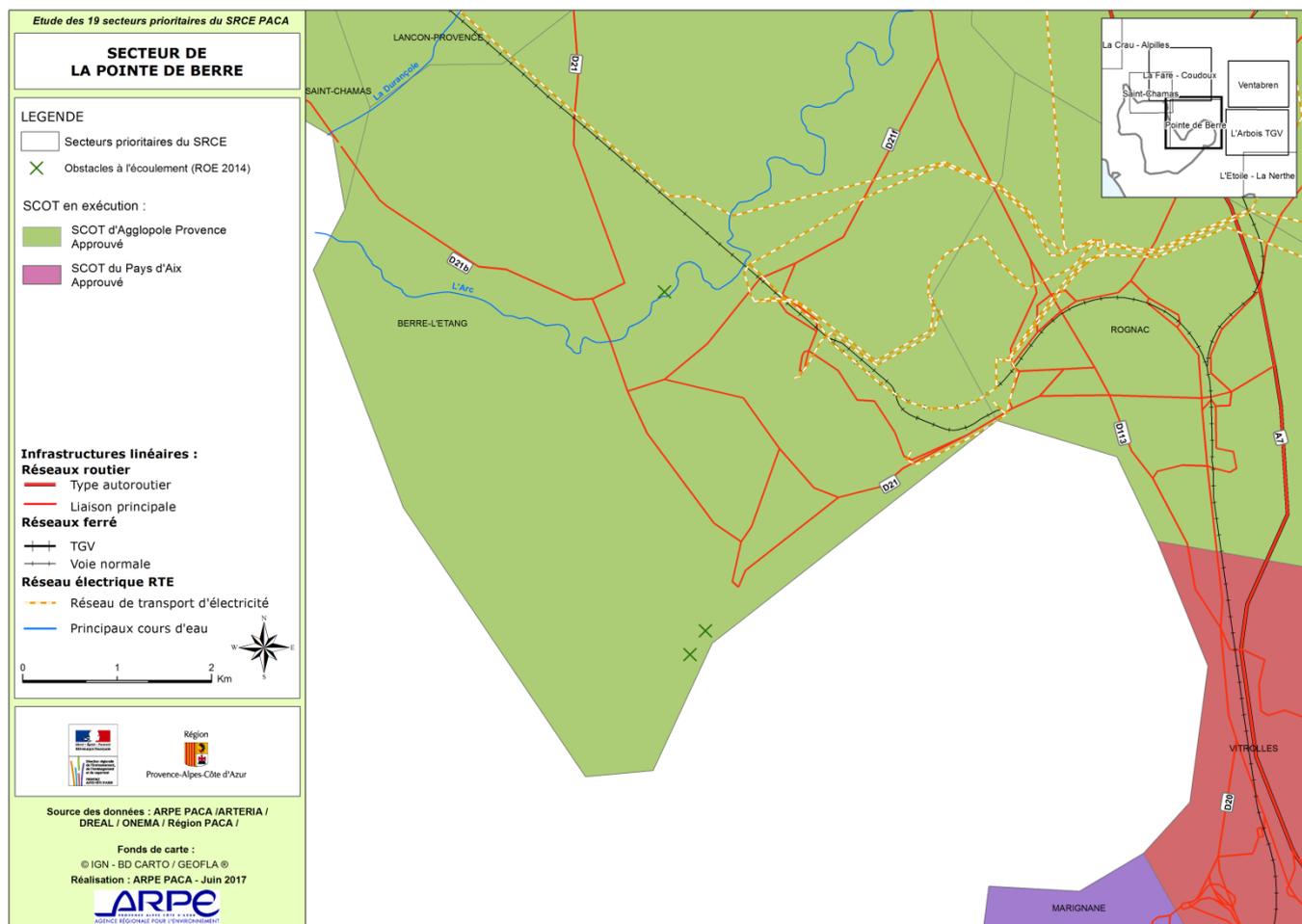
Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

1 • LE SECTEUR DE LA POINTE DE BERRE



Le secteur de la pointe de Berre n'avait pas été identifié dans le SRCE comme secteur prioritaire. Pour autant, les travaux de la LPO PACA sur le pourtour de l'Etang de Berre ont permis de préciser les enjeux de cette zone et de définir que ce secteur présentait des enjeux importants en termes de reconnexion écologique.

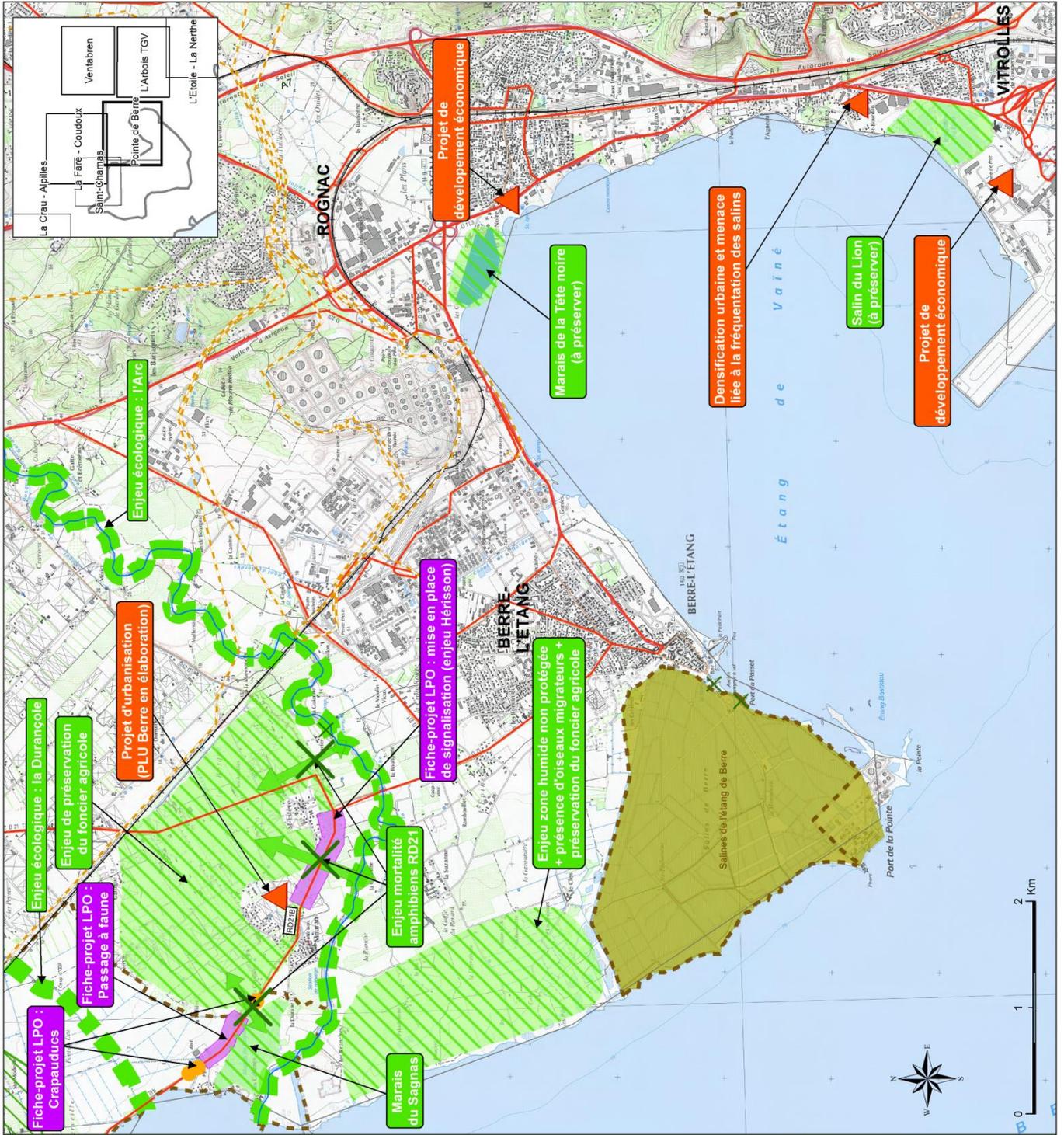
Ce secteur, centré sur les communes de Berre-l'Etang, Rognac et Vitrolles, sur le littoral de l'Etang de Berre. Il est situé sur le territoire du SCoT de l'Agglopolo Provence, approuvé en 2012, et du SCoT du Pays d'Aix, approuvé en 2015.



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCoT	Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil territorial Agglopolo Provence	<ul style="list-style-type: none"> Christelle MOUREN Lydie GUICHARD
	Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil territorial du Pays d'Aix	<ul style="list-style-type: none"> Yannick ROBERT Antoine PATTEFOZ
Gestionnaire d'espaces naturels	Métropole Aix-Marseille-Provence Animateur Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaînes alentour	<ul style="list-style-type: none"> Alexandre LAUTIER
	Département des Bouches-du-Rhône Direction de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Didier WILLART Philippe SUSINI
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Arc • [SABA]	<ul style="list-style-type: none"> Maxime LENNE
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département des Bouches-du-Rhône Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> Nicolas PHILIPPE-JANON Elizabeth DELEUZE-CHIAVASSA
	VINCI Autoroutes • [ASF]	<ul style="list-style-type: none"> Philippe CHAVAREN
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> Julien MAYJONNADE Sandrine RABASEDA Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité • [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Hubert FELIX Vanessa OUDART Patrick ROBERT
Autres	Ligue pour la protection des oiseaux • [LPO]	<ul style="list-style-type: none"> Aurélie JOHANNET

3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



Etude des 19 secteurs prioritaires du SRCE PACA

SECTEUR DE LA POINTE DE BERRE

Légende

Enjeux de continuités écologiques

- Rupture de corridors écologiques / obstacle à l'écoulement
- Zone à enjeux
- Continuité écologique à préserver
- Réseau de transport d'électricité

Perméabilité des ouvrages d'art

- Ouvrage à créer
- Ouvrage non perméable
- Ouvrage moyennement perméable
- Ouvrage perméable

Projets d'aménagement

- Projet d'aménagement (localisation approximative)

Actions et propositions d'actions en faveur des continuités écologiques

- Tronçon à aménager

Espaces naturels protégés

- Conservatoire du littoral
- Natura 2000 : Directive habitat
- Zone Spéciale de Conservation
- Natura 2000 : Directive oiseaux
- Zone de Protection Spéciale

Source des données : ARTERIA / DREAL / Région PACA / LPO

Fonds de carte : © IGN - BD CARTO / GEOFLA®
 Réalisation : ARPE PACA - Juillet 2017

ARPE
 AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

Sur le secteur de la Pointe de Berre, les milieux naturels humides d'exception côtoient l'une des zones les plus industrialisées de la région. La densité urbaine et en infrastructures est particulièrement importante à l'est de Berre, jusqu'à l'axe Rognac-Vitrolles. La place laissée aux projets d'aménagement et d'urbanisation reste extrêmement mince et tend à rogner sur les zones humides isolées et sur les milieux agricoles d'intérêt écologique.

Zones humides :

- Le secteur de la Pointe de Berre est classé Natura 2000 ZPS et ZSC Saline de l'Etang de Berre et protégé au titre de la Loi Littoral. En revanche, le littoral nord de la Saline de l'Etang de Berre ne fait l'objet d'aucune protection alors que la présence d'oiseaux migrateurs et la pression d'urbanisation sur les milieux agricoles le justifierait.
- Les autres zones humides identifiées sur ce secteur sont enclavées voire fragmentée. L'enjeu est donc de préserver l'existant voire d'améliorer les continuités écologiques au sein de ces marais :
 - Le marais du Sagnas, au nord de Berre, est traversé par la RD21D. La LPO a identifié un enjeu de mortalité des amphibiens à ce niveau.
 - Le marais de la Tête Noire, à Rognac, sous protection foncière du Conservatoire du littoral, est enclavé entre ZAC et urbanisation.
 - Le Salin du Lion, à Vitrolles, est également très enclavé et entouré de zones industrielles et d'urbanisation.

Milieu naturels et espèces patrimoniales :

- Le massif Natura 2000 ZPS des Garrigues de Lançon et chaînes alentour, animé par l'ex-Agglomération Provence, désormais Métropole Aix-Marseille-Provence, propose un vaste secteur où alternent reliefs calcaires et petites plaines agricoles. Il présente une grande diversité d'oiseaux, liée à la diversité et à la complémentarité des milieux. Il présente un intérêt d'ordre national voire international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli, mais il est également riche en espèces des milieux ouverts méditerranéens (Fauvettes, Oedicnème criard, Pipit rousseline...). Il couvre la partie nord du secteur, incluant le marais du Sagnas.

Milieux aquatiques :

- Le fleuve Arc débouche dans l'Etang de Berre au sud du Marais du Sagnas, au nord de Berre. La plaine de l'Arc contribue au fonctionnement écologique du secteur.

Préservation du foncier agricole :

- La zone agricole située autour des hameaux du Mauran et de Saint-Estève (commune de Berre-l'Etang) est à préserver. Elle favorise la continuité écologique, notamment pour les amphibiens se déplaçant du nord au sud et traversant la RD21B.

Infrastructures linéaires :

- La RD21, petite route longeant le cours de l'Arc et traversant le marais du Sagnas jusqu'à l'embouchure de l'Arc, présente une forte mortalité des amphibiens (LPO). Un tronçon présente également une mortalité importante de hérissons.

4.2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Projets d'aménagement :

- Des projets de développement économique viennent menacer des zones humides déjà isolées :
 - Projet de développement économique sur Rognac, bordant le Marais de la Tête Noire, identifié par le SCoT

¹ cf. Cartographie de synthèse

- de l'Agglopolo Provence et le PLU de Rognac,
- Projet de développement économique sur la réserve foncière de l'aéroport de Marignane, en bordure du Salin du Lion. Ce projet vise à valoriser les délaissés routiers en développant la ZAC autour de la gare SNCF de Vitrolles.
- Des projets d'urbanisation viennent également gréver le constat :
 - Densification urbaine liée à la politique de l'habitat de la ville de Vitrolles sur un secteur jouxtant le Salin du Lion.
 - Marais du Sagnas : en dépit des enjeux écologiques de cette zone humide, le PLU de Berre identifie une zone à urbaniser autour du hameau de Mauran, qui consommera des espaces agricoles.

4-3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

- Milieux aquatiques :

- Le SABA anime le Contrat de rivière du Bassin de l'Arc et a aménagé trois obstacles à la continuité écologique sur l'Arc aval (passes à anguille et suppression d'un seuil avec confortement de berges).

Infrastructures linéaires :

- La LPO, dans son diagnostic de perméabilité des infrastructures linéaires autour de l'Etang de Berre, propose des améliorations le long de la RD21B longeant l'Arc et le marais du Sagnas, au nord de Berre-l'Etang :
 - Propositions de crapauducs liés à la mortalité des amphibiens sur la RD21B longeant le marais du Sagnas.
 - Proposition de passage à faune bordant le marais du Sagnas.
 - Proposition d'une signalisation adaptée pour sensibiliser les usagers à la problématique du hérisson entre le hameau de Mauran et le hameau de Saint-Estève.
- Dans les secteurs où des continuités écologiques sont à améliorer, le Département apportera une vigilance particulière lors des requalifications de routes existantes afin de ne pas dégrader les conditions actuelles. En revanche, il ne créera pas d'infrastructure spécifique pour assurer une continuité écologique sur son réseau routier existant. Pour tout nouveau projet de route, si une continuité écologique est existante, le Département aménagera la route en tenant compte de cet enjeu.
- Concernant le RD21B et les propositions de la LPO, seule la mise en place d'une signalisation pourrait être envisagée par le Département. Elle devra toutefois être conforme avec la réglementation, à savoir que seuls les panneaux figurant dans le code de la route pourraient être implantés. Une étude précisant les implantations envisagées permettra d'apporter des éléments de justification.

RESUME

Sur le secteur de la Pointe de Berre, les possibilités d'interventions se concentrent autour du Marais du Sagnas et le long de la RD21B. La préservation du foncier agricole autour du Marais du Sagnas et du hameau du Mauvan et jusqu'à la zone Natura 2000 de la Saline de l'Etang de Berre apparaît comme un enjeu prioritaire, tout comme la réduction des collisions avec la faune (amphibiens et hérissons notamment) le long de la RD21B.

Sur l'axe Berre-Rognac-Vitrolles, déjà saturé par l'urbanisation, l'industrialisation et les infrastructures linéaires, l'enjeu est de préserver les marais relictuels isolés les uns des autres et de plus en plus sous pression d'urbanisation et d'usages.

ÉTUDES & REFERENCES

- SCoT de l'Agglopolo Provence (2012)
- SCoT du Pays d'Aix (2015)
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Garrigues de Lançon et chaînes alentour
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Salines de l'Etang de Berre
- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- Requalification du réseau ASF en faveur de la biodiversité – Département 13 (ASF / EcoMed 2012)
- Propositions d'actions pour la restauration des corridors écologiques – Déclinaison sur le pourtour de l'Etang de Berre – LPO PACA 2016

Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

